

Bibliothèques municipales - Convention 2005-2006 avec la Région de Franche-Comté, relative au chèque avantage bibliothèque

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Région de Franche-Comté renouvelle pour la septième année consécutive l'opération de soutien à la lecture destinée à inciter les jeunes Franc-Comtois de moins de 26 ans, étudiants ou non, à fréquenter les bibliothèques municipales.

La convention permet aux détenteurs de la carte avantages jeune et munis du chèque avantage bibliothèque de bénéficier d'un abonnement gratuit et valable un an dans les bibliothèques municipales.

La convention prévoit que la Région accorde une subvention forfaitaire de 30 500 € destinée à compenser le manque à gagner et à renforcer l'attractivité des bibliothèques en direction des jeunes par l'achat de livres, d'ouvrages spécifiques ou par un équipement multimédia.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable unanime de la Commission Culture, d'en décider et :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec la Région Franche-Comté la convention 2005-2006

- d'inscrire, par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception de la notification attributive, la somme de 30 500 € en recettes à l'imputation 74.321.7472.45000 et de la réaffecter en dépenses à hauteur de 15 250 € à l'imputation 011.321.60225.45000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.